

## Echéancier pour l'accueil des enfants de moins de trois ans

Année scolaire N-1		
Mars/Juillet	<b>INSCRIPTION</b>	<p><b>Les critères d'inscription :</b> Les familles inscrivent leur enfant directement auprès du service des inscriptions de la ville de Strasbourg et non directement auprès des directions d'école.</p> <p><b>Publics visés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les enfants strasbourgeois en REP, REP+, QPV à l'exception de l'EM du Conseil des Quinze</li> <li>&gt; L'âge de l'enfant : de 2 à 3 ans</li> <li>&gt; Les parents ont jusqu'à la fin de la campagne pour déposer les demandes d'admission en TPS. Le SIS arrête la liste à l'issue de cette campagne et l'envoie aux directions d'école. Les enfants sont classés sur cette liste par ordre d'âge décroissant d'âge. Le service des inscriptions établit également une liste complémentaire si l'école peut accueillir des enfants supplémentaires.</li> <li>&gt; La scolarisation n'est effective qu'à la date anniversaire des deux ans de l'enfant (après la rentrée scolaire).</li> <li>&gt; Aucune dérogation scolaire pour les enfants de « 2 ans » ne pourra être accordée si tous les enfants du secteur de l'école demandée n'ont pu être accueillis.</li> <li>&gt; Des admissions en cours d'année ne seront possibles que si tous les enfants de la liste d'attente ont pu être scolarisés.</li> </ul> <p><b>Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'enfant non accueilli en EAJE</li> <li>&gt; L'enfant orienté par les services sociaux et la PMI : une coopération sera prochainement structurée entre la Direction de l'enfance et de l'éducation avec les services sociaux et la PMI.</li> </ul> <p><b>Les dérogations (juillet) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'enfant strasbourgeois</li> <li>&gt; L'enfant habitant en REP, REP+, QPV</li> <li>&gt; L'école de secteur qui n'est pas ou plus en capacité d'accueillir d'enfants</li> <li>&gt; La fratrie dans le groupe scolaire</li> </ul> <p><b>Pour les services périscolaires :</b> en cas d'absence d'accueil périscolaire maternel et de restauration, un entretien est organisé avec la famille afin de trouver un service qui permette d'offrir les meilleures conditions possibles d'accueil pour l'enfant.</p>
Mai/Juin	<b>ADMISSION</b>	<p>Le directeur et l'enseignant-e de TPS organisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; des rencontres avec les familles concernées pour des entretiens</li> <li>&gt; la visite de l'école et de sa cour.</li> </ul> <p>L'enseignant-e TPS rédige son projet d'accueil et de scolarisation.</p>
	<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE</b>	<p>Le directeur organise les classes de son école en fonction du nombre d'enseignants. L'organisation pédagogique privilégie les classes entières de TPS.</p>

Année scolaire N		
Août (pré-rentree)	<b>PREPARATION DE LA RENTREE</b>	<p>Le directeur ou l'enseignant-e de TPS relance les familles par téléphone ou par écrit afin de personnaliser l'accueil.</p> <p>Le directeur et l'enseignant-e de TPS organisent la rentrée échelonnée.</p> <p>L'enseignant-e finalise avec l'ATSEM le projet d'accueil et de scolarisation pour l'année N.</p> <p>L'enseignant-e pense et organise des espaces adaptés aux spécificités des enfants en lien avec les informations recueillies auprès des parents.</p>
Septembre (rentree)	<b>RENTREE ECHELONNEE</b>	L'enseignant-e et l'ATSEM adaptent la rentrée aux enfants et à leur famille.
Septembre	<b>REUNION DE RENTREE</b>	Collective ou individualisée avec les parents des enfants de TPS.
	<b>1<sup>er</sup> CONSEIL DES MAITRES DE LA RENTREE</b>	<p>Prévoir à l'ordre du jour (en présence des ATSEM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la présentation du projet de scolarisation de la classe de TPS</li> <li>&gt; l'organisation du travail de l'enseignant-e de la classe de TPS (a-m) : liens avec les partenaires de la Petite enfance, avec les familles, avec l'ATSEM, avec l'enseignant-e de PS.</li> </ul>
Octobre	<b>CONSEIL D'ECOLE</b>	<p>Le projet d'accueil et de scolarisation des TPS est présenté par l'enseignant-e :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; les enjeux de cette scolarisation précoce (langage, socialisation, développement moteur);</li> <li>&gt; les plus-values pour l'école;</li> <li>&gt; les liens avec les partenaires (PMI, AS, etc)</li> </ul>
Octobre/Juin	<b>EVOLUTIVITE</b>	<p>L'enseignant-e et l'ATSEM font évoluer l'aménagement de l'espace en lien avec les apprentissages visés, l'emploi du temps de la journée et assurent le suivi des progrès des élèves.</p> <p>Les entretiens personnalisés avec les familles se poursuivent.</p>
Juin/Juillet	<b>BILAN DE LA FIN D'ANNEE</b>	<p>L'enseignant-e dresse le bilan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; du projet mis en œuvre au cours de l'année en se référant aux indicateurs retenus,</li> <li>&gt; des progrès des élèves.</li> </ul>
	<b>LIAISON TPS/PS</b>	<p>Les enseignant-es des classes de TPS et PS organisent des actions de liaison en direction des élèves, de leurs familles.</p> <p>Ils organisent la suite du parcours de chaque élève (continuum TPS/PS).</p>
	<b>3<sup>ème</sup> CONSEIL D'ECOLE</b>	L'enseignant-e de TPS rend compte du bilan de son projet.